

Séance ordinaire du 10 juillet 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-04-44

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Service de police

Financement de la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et opérations spéciales)

Document d'aide à la décision POL-2023-004 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-45

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose des photos relatives à un bris à sa résidence.

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-04-46

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-47

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 20, 26 et 27 juin 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 20, 26 et 27 juin 2023 est déposé.

CV-2023-04-48

Ratification du mandat confié à Tremblay Bois, avocats, pour la fourniture de services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-06-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois, avocats, pour la fourniture de services professionnels dans le cadre d'un dossier judiciaire opposant la Ville à Logisco inc. (numéro de dossier de la cour 200-17-029433-190).

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-49

Participation au projet pilote de vote par Internet d'Élections Québec lors des élections municipales générales de la Ville du 2 novembre 2025 et autorisation

[Document d'aide à la décision BPE-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-06-42 ;

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec élabore un projet-pilote de vote par Internet qui sera mis en œuvre lors des élections générales municipales de 2025;

ATTENDU que l'essai du vote par Internet sera centralisé auprès du Directeur général des élections du Québec, lequel sera seul responsable du choix du

fournisseur de la solution technologique pour le vote par Internet et de l'administration de cette modalité de vote;

ATTENDU que l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets-pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales, afin de permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 par la mise en œuvre de ce projet-pilote;

ATTENDU qu'afin de permettre la tenue du vote par Internet dans la Ville, deux ententes doivent être conclues entre cette dernière, le Directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU que la première entente portera sur les rôles et responsabilités des parties et décrira la procédure générale du vote par Internet;

ATTENDU que la deuxième entente, qui sera signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote;

ATTENDU qu'il sera loisible pour la Ville de se retirer du projet-pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accepter de participer au projet pilote de vote par Internet dirigé par Élections Québec, à l'occasion des élections générales municipales de la Ville du 2 novembre 2025.

D'autoriser la greffière et présidente d'élection de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes et tout document pouvant être requis à cet effet.

D'autoriser la greffière et présidente d'élection de la Ville à identifier, pour et au nom de la Ville, le district électoral qui fera l'objet de ce projet pilote sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-50

Félicitations à Me Marlyne Turgeon, greffière et Présidente d'élection

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Me Marlyne Turgeon, greffière et Présidente d'élection, pour son initiative pour la participation au projet pilote de vote par Internet d'Élections Québec lors des élections municipales générales de la Ville du 2 novembre 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-51

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2022

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-006](#)

Le bilan de la gestion des matières résiduelles 2022 est déposé, à titre d'information.

CV-2023-04-52

Aide financière à la Maison des jeunes l'aigle

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'attribuer une aide financière non récurrente de 20 000 \$ à la Maison des jeunes l'aigle, pour la mise en place d'un réseau de banques d'équipements sportifs et de matériel artistique, culturel et de loisir, offrant un service de prêts à faible coût, de dons ou la mise à disposition de matériel en libre-service dans les milieux ciblés, et ce, à même le montant de 142 500 \$ affecté par la résolution CV-2022-03-21 provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, tel que précisé dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-53

Financement de la dépense relative au plan d'intervention dans les parcs de secteur, de voisinage et d'espaces verts

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Pour financer dépense relative au plan d'intervention dans les parcs de secteur, de voisinage et d'espaces verts, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-008, d'affecter un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière relative à la réalisation de projets reliés au comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-54

Attribution du contrat de gré à gré pour la conception et la production du spectacle *Surface 2023* à intervenir avec 6658521 Canada Ltd, faisant affaire sous le nom d'Evenma

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'attribuer le contrat de gré à gré à 6658521 Canada Ltd, faisant affaire sous le nom d'Evenma, pour un montant de 285 000 \$, avant TPS et TVQ, afin de réaliser la conception, la production de l'événement *Surface*, la direction artistique, la mise en scène et la gestion de celui-ci pour l'année 2023, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-55

Renflouement de certaines réserves financières

[Document d'aide à la décision FIN-2023-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2023 :

- réserve financière pour les salaires des employées et employés en assignation temporaire de 300 000 \$;
- réserve financière pour la consommation d'énergie de 359 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau de 178 700 \$;
- réserve financière pour les opérations de déneigement de 2 724 000 \$;

- réserve financière pour les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance de 171 100 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire de 96 900 \$;
- réserve financière pour la gestion de la contamination de 166 800 \$;
- réserve financière pour les projets environnementaux de la Politique environnementale de 680 500 \$;
- réserve financière pour les projets du comité des services de proximité de 3 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-56

Principes relatifs à la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver les principes relatifs à la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), tels qu'ils sont joints en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-038, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces documents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-57

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'agrandissement d'un terrain de camping (1932, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'agrandissement d'un terrain de camping à même les lots 1 965 033 et 1 965 035 du cadastre du Québec (1932, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

Annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-58

Décret de gel de toute activité sur le lot 2 434 517 du cadastre du Québec
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-00 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De geler toute activité jusqu'à nouvel ordre sur le lot 2 434 517 du cadastre du Québec, incluant les travaux d'excavation, et d'autoriser l'usage de stationnement sur cette propriété.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-59

Modification du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*
[Document d'aide à la décision DEV-2023-067](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter les modifications proposées au *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-067.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-60

Prolongation du cautionnement d'un prêt du Centre socio-culturel et sportif Saint-Étienne inc.
[Document d'aide à la décision DEV-2023-005-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De demander l'autorisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que le cautionnement d'un prêt de Centre socio-culturel et sportif Saint-Étienne inc. déjà autorisé soit modifié, selon les termes de la modification au cautionnement à intervenir conformément à la présente résolution.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et l'Habitation pour la modification au cautionnement, D'autoriser, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2023-005-R-1, la prolongation du cautionnement du prêt déjà cautionné par la résolution CV-2011-13-20 (cautionnement modifié par la résolution CV-2019-01-61, telle que modifiée par la résolution CV-2019-06-64), d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser le trésorier à signer la modification au cautionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-61

Attribution du contrat pour le projet de pompage, de déshydratation, de transport et de valorisation des boues des étangs aérés

[Document d'aide à la décision APP-2023-119](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-53 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour le projet de pompage, de déshydratation, de transport et de valorisation des boues des étangs aérés (appel d'offres 2023-50-64), à GFL environmental services inc., pour une dépense estimée à 6 814 000 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'option, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-62

Attribution du contrat pour le lignage transversal et le marquage de chaussée

[Document d'aide à la décision APP-2023-138](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-59 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour le lignage transversal et le marquage de chaussée (appel d'offres 2023-50-78), à 9261-1318 Québec inc., faisant affaire sous le nom Signalisation J.M.B., pour une dépense estimée à 196 504 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-63

Attribution de contrats pour la fourniture du service de réparation de conduites et de suspensions à taux horaire pour véhicules

[Document d'aide à la décision APP-2023-141](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-84 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer les contrats pour la fourniture du service de réparation de conduites et de suspensions à taux horaire pour véhicules (appel d'offres 2023-50-54), comme suit :

- lot 1, pour une valeur globale estimée à un maximum de 189 300 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les deux adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente, de la façon suivante :
 - ✓ rang 1, à Ressorts d'autos et camions rock inc., pour une dépense estimée à 132 510 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
 - ✓ rang 2, à 9352-7133 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Lévis Ford, pour une dépense maximale estimée à 56 790 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- lot 2, pour une valeur globale estimée à un maximum de 318 600 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente, de la façon suivante :
 - ✓ rang 1, à Ressorts d'autos et camions rock inc., pour une dépense estimée à 207 090,00 \$ avant TPS et TVQ, en plus des modalités

d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;

- ✓ rang 2, à Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc., pour une dépense maximale estimée à 89 208 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
 - ✓ rang 3, à Suspension illimitée (2022) inc., pour une dépense maximale estimée à 22 302 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- de reconnaître que les fournisseurs occupant les deuxième et troisième rangs du répertoire pourraient être appelés à remplacer le fournisseur occupant le rang lui ayant priorité, et ce, selon les modalités stipulées aux documents d'appel d'offres, notamment en matière de capacité, auquel cas la liste de prix soumise par ceux-ci sera applicable et conséquemment, les budgets contractuels estimés initialement pourraient devoir être ajustés par la Direction de l'approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-64

Avenant au contrat de services pour la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle

[Document d'aide à la décision APP-2023-152](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-85 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant au contrat de services pour la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2023-152, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-65

Attribution du contrat pour la location (assortie d'une option d'achat) d'une chargeuse articulée sur roues 4 x 4 d'une capacité de 4.0 vg3

[Document d'aide à la décision APP-2023-124](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-88 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la location (assortie d'une option d'achat) d'une chargeuse articulée sur roues 4 x 4 d'une capacité de 4.0 vg3 (appel d'offres 2023-50-49), à Wajax limitée, dont les paiements de location se feront au bailleur Mitsubishi HC capital Canada crédit-bail inc., au prix de 301 062,60 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de 60 mois, conformément au devis et à sa soumission.

D'autoriser le Coordonnateur de la division des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, ainsi que le Directeur de l'entretien des infrastructures à signer tout document requis par l'adjudicataire et le bailleur afin de débiter le contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-66

Attribution du contrat pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour camions lourds

[Document d'aide à la décision APP-2023-151](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-02 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour camions lourds (appel d'offres 2023-50-55), pour une valeur globale estimée à un maximum de 530 700 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la fiche de prise de décision APP-2023-151, de la façon suivante :

- rang 1, à Rock division mécanique inc., pour une dépense estimée à 344 955 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 2, à Mécanique mobile nordic inc., pour une dépense maximale estimée à 148 596 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année,

puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;

- rang 3, à Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc., pour une dépense maximale estimée à 37 149 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-67

Attribution du contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires

[Document d'aide à la décision APP-2023-155](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-03 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour le lot 2 pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires (appel d'offres 2023-55-52), à Pagui inc., pour une dépense estimée à 389 425,50 \$, avant TPS et TVQ, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-68

Financement de la dépense relative au projet d'achat d'équipement pour la sécurisation du réseau routier et des frais connexes

[Document d'aide à la décision TMD-2023-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De financer la dépense relative au projet d'achat d'équipement pour la sécurisation du réseau routier et des frais connexes au montant maximum de 200 000 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagères et usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-69

Entente de collaboration (numéro 202306) à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, concernant la préparation des plans et devis en vue du réaménagement des routes 116 et 132, entre le chemin Olivier et le pont à étagement du Canadien national

[Document d'aide à la décision TMD-2023-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente de collaboration (numéro 202306) à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, concernant la préparation des plans et devis en vue du réaménagement des routes 116 et 132, entre le chemin Olivier et le pont à étagement du Canadien national, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-024, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-70

Remerciements à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre responsable de la Condition féminine et députée des Chutes-de-la-Chaudière, madame Martine Biron

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De remercier la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre responsable de la Condition féminine et députée des Chutes-de-la-Chaudière, madame Martine Biron, pour son soutien à l'égard du projet de réaménagement des routes 116 et 132, entre le chemin Olivier et le pont à étagement du Canadien national, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-71

Entente concernant les coûts liés aux déplacements d'installations entrepris par la Ville dans le cadre du projet spécifique d'aménagement des voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (projet PTI 20070) à intervenir avec Télus communications inc., Vidéotron ltée et Bell Canada

[Document d'aide à la décision TMD-2023-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente concernant les coûts liés aux déplacements d'installations entrepris par la Ville dans le cadre du projet spécifique d'aménagement des voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (projet PTI 20070) à intervenir avec Télus communications inc., Vidéotron ltée et Bell Canada, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2023-026, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-72

Autorisation relative à des virements de fonds par la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-87 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer des virements de fonds à l'intérieur de son budget 2023 jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 1 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-73

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-05 modifiant le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-05 modifiant le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2023-005.

Ce règlement a pour objet d'augmenter l'enveloppe budgétaire du programme

pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables et de repousser la date d'échéance du programme au 31 décembre 2023, en plus d'apporter d'autres modifications mineures au règlement.

CV-2023-04-74

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conditions relatives à l'interdiction de construction dans la zone M1003, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et du chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-077](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-077.

Ce règlement a pour objet d'interdire, dans la zone M1003, toute construction, tout ouvrage et tous travaux en raison de contraintes dues à la nature géologique et hydrogéologique des sols, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191.) et de prévoir une exception pour la réalisation de constructions ou d'interventions destinées à assurer la sécurité, ou lorsqu'il s'agit de procéder à l'entretien, à la rénovation ou à la réparation usuelle d'une construction ou d'un ouvrage.

CV-2023-04-75

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conditions relatives à l'interdiction de construction dans la zone M1003, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et du chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-077](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-077.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-76

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-03.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-77

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-067](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-067, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-02.

Ce second projet de règlement a pour objet de :

- supprimer l'article 116 sur les terrasses saisonnières;
- modifier les articles sur les constructions accessoires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles et d'extraction;
- modifier les articles sur les usages complémentaires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles, habitation et d'extraction;
- supprimer l'article 488 concernant l'utilisation d'une terrasse

saisonnière dans la zone M1147.

Le changement apporté au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, a pour objet le remplacement de la référence à des bâtiments jumelés ou en rangées dans le tableau « Auvent, marquise, balcon, galerie et patio » de l'article concernant les constructions accessoires pour les usages commerciaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-78

Adoption du Règlement RV-2023-34-04 modifiant le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-029](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-04 modifiant le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2023-34-04 modifiant le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-79

Adoption du Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-059](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de créer la zone L2467 à même une partie des zones C2404, C2405, H2414, H2415, H2422, H2423, H2424, H2425, H2427, H2442, H2443, H2444, H2447, H2448, H2458, H2482, H2487, L2428, L2430, L2477 et M2480 et d'y autoriser seulement le groupe d'usage L1, conservation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-80

Financement de la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et opérations spéciales)

[Document d'aide à la décision POL-2023-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-07-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et opérations spéciales) au montant maximum de 80 000 \$, à même la réserve financière pour la lutte contre la criminalité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-81

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-04-82

Félicitations à madame Michelle Cantin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Michelle Cantin, présidente, pour la tenue de la *Coupe femina* qui a eu lieu du 6 au 9 juillet 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-83

Félicitations à la Direction générale, aux directrices et directeurs et aux membres du personnel concernés

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Direction générale, les directrices et directeurs et les membres du personnel concernés pour le *Bilan des activités 2022* et de souligner l'excellence du travail réalisé par le personnel de la Ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-84

Félicitations à monsieur Claude Boiteau

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Claude Boiteau, président du Service d'entraide de Saint-Rédempteur inc., pour son implication exceptionnelle au sein de cet organisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-85

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
